

CHEVERNY.INFO



Bulletin municipal
Janv / Fév / Mars 2016

EDITO DU MAIRE

Chevernoises, Chevernois,

Avec l'ensemble des membres du conseil municipal, du conseil des jeunes, du conseil des sages et les agents communaux, nous avons échangé avec un grand nombre d'administrés lors de notre cérémonie des vœux. Ce moment important est un rendez-vous qui offre la possibilité de mesurer les actions mises en œuvre à Cheverny. L'année 2015 a été particulière. Nous l'avons engagée avec une minute de silence pour les victimes des attentats du début d'année tandis que le mois de novembre nous replongeait dans les mêmes dérivés.

Cette conjoncture inédite nous rappelle qu'il faut se soutenir, s'entraider et rester attentif au quotidien. Il me semble que nous parvenons à tenir cet équilibre et l'activité de la commune dans de multiples domaines illustre cela. Particulièrement dynamique, notre commune est reconnue pour la qualité des événements qui s'y déroulent, pour la qualité de son patrimoine et de son environnement. Chaque mois révèle une animation, un événement, que partagent habitants et visiteurs. 2016 devrait prendre la même voie avec un marathon doté d'une nouvelle organisation, un concours international de trompes (le 1^{er} mai) et un concert classique/jazz en plein air (le 27 août), en complément des animations habituelles.

Permettez-moi, aussi, de souligner le soubresaut démographique de notre commune qui plafonnait début 2015 à 1001 habitants pour parvenir ce jour à 1023 administrés, tandis que nos registres d'état civil inscrivaient l'an passé, 4 mariages, 10 naissances et 7 décès.

Quelques mots sur les projets 2015, tous aboutis et conformes à ceux annoncés par notre équipe : La livraison de la Maison de Santé Universitaire inaugurée le 3 juin 2015 ; la mise en place du parking du cimetière ; des travaux d'entretien sur nos bâtiments communaux (logements) ; l'entretien des voies communales (calcaire et enrobé) et des fossés ; enfin, des investissements, l'acquisition d'une maison place de l'église et l'achat d'une remorque agricole. Il ne vous a pas échappé que des travaux de voirie ont aussi été réalisés par Agglopolys (routes du Golf et de Cormeray), le Conseil Départemental (routes de Contres et de Fougères), enfin la commune a financé des travaux de voirie route de Villavrain et route de Cellettes.

La situation financière de notre commune est saine, nous abaissons même de 4 points l'endettement par habitant qui est de 480 euros par habitant (pour une strate comparable, il s'élève à 596 euros). 2016 verra plusieurs aménagements pour la vie de la commune : l'implantation d'un point de tri en centre bourg ; des travaux de voirie, l'entretien des bâtiments communaux ; la restauration des chapelles communales dans le cimetière et le renforcement de son mur d'enceinte, la mise en place du dispositif « Voisins vigilants » dans le bourg ; enfin, l'objectif « Zéro pesticide » pour la commune.

Nous avons une commune énergique avec de beaux projets collectifs qui rayonnent dans tous les domaines. Cela constitue notre spécificité et nous permet de faire face aux aléas.

Je suis très fière de l'esprit de notre commune. Je vous présente, avec mon équipe, les meilleurs vœux pour 2016, des vœux de bonne santé, enfin des vœux conformes à toute votre imagination.

Lionella Gallard, Maire de Cheverny

Remise de médailles du Mérite Agricole



Lors de la cérémonie des vœux, Mme le Maire a remis à François Cazin et François Clément la médaille du Mérite agricole.

François Cazin a reçu le grade de Chevalier de l'ordre du mérite agricole. Il gère une exploitation viticole qu'il a reprise en 1990 à ses parents. Depuis toujours il s'est investi dans la promotion de l'AOC Cheverny au sein de différentes structures. Il a succédé à son père pour le relevé quotidien du temps pour Météo France. Il allie donc ses deux passions : la vigne et la météo.

François Clément a reçu le grade d'officier de l'ordre du Mérite agricole. Ce dernier a créé à Cellettes une entreprise de fleurs coupées sous serres le 1^{er} mars 1988. Il s'attache à venir en aide aux jeunes et a toujours des apprentis ou des stagiaires. Depuis le 1^{er} septembre 2010, son fils a rejoint l'équipe mais ce dernier reprend les rênes de l'entreprise à partir du 1^{er} février 2016. François Clément est domicilié à Cheverny, c'est pourquoi, le premier magistrat lui a attribué son diplôme.

Mairie de Cheverny

Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi :

9h-12h / 14h-16h30

Mercredi et jeudi :

9h-12h

Samedi

9h-12h

www.mairie-cheverny.com
mairie.cheverny@orange.fr

SOMMAIRE

Mot du maire	
Mérite Agricole	1
En direct de la mairie	2
Compte rendus des Conseils municipaux	3 - 4
En direct de la mairie	5
En direct du Pays Agenda	6



PLU et PLUI : Différence ou complémentarité ?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objet de définir le développement de l'urbanisme sur la commune pour les années à venir. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui se mettra en place progressivement, préconise de travailler à une échelle intercommunale pour l'élaboration des documents d'urbanisme. Ainsi, le PLU Intercommunal se veut être l'outil de planification le plus opérant pour un aménagement efficient du territoire. Il vaudra aussi Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan de Déplacement Urbain (PDU), on parlera alors de PLUI HD.

Le PLU

Établi par la commune, il est soumis à différentes règles nationales, régionales et départementales (PLH Plan Local d'Habitat, SCOT Schéma de Cohérence Territoriale)

Notre commune aujourd'hui organisée autour d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) a engagé une réflexion sur le développement de l'urbanisme depuis 2007.

Les lois évoluant, mars et septembre 2014, il nous a fallu nous adapter à ces nouvelles règles.

En juin 2015, une réunion publique a eu lieu pour vous présenter les grandes orientations.

Nous espérons terminer le PLU avant fin 2015 mais le cabinet d'études qui nous suivait depuis 2007 a décidé de rompre son contrat, nous faisant perdre un temps précieux.

La Loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Renoué), préconise de travailler à une échelle intercommunale pour l'élaboration des documents d'urbanisme. La loi prévoit donc un transfert de la compétence PLU aux Communautés de communes. De juillet à octobre, les 668 conseillers municipaux ont délibéré avec une très large majorité en faveur du transfert de compétence. Le 23 novembre 2015, le transfert de la compétence a été entériné par le Préfet de Loir-et-Cher.

Enfin, le 3 décembre 2015, le conseil communautaire a engagé le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (le PLUI)

La compétence PLU a donc été transférée à Agglopolys, qui a mis en place un Comité de Pilotage chargé à la fois de se prononcer sur la reprise des procédures engagées par les communes avant le transfert de la compétence et d'élaborer les futurs PLUI en partenariat avec les communes.

Toutefois, la reprise des procédures par Agglopolys ne peut se faire sans l'accord formel de la commune à savoir une délibération du conseil municipal. Notre conseil municipal se prononcera lors de sa séance du 1^{er} février.

Agglopolys actera le principe de reprise de la procédure par délibération en conseil communautaire au mois de mars.

Accueil des nouveaux arrivants

Madame Lionella GALLARD, Maire, et les élus du Conseil Municipal, seront heureux de vous recevoir le **vendredi 4 mars à 19 h** dans la salle du Conseil de la mairie.

Cette soirée nous permettra de faire connaissance, de vous informer des projets de la commune et vous renseigner sur son fonctionnement. Ce sera également l'occasion de se retrouver autour d'un verre et de partager un agréable moment.

Nous vous invitons à remplir le coupon ci-dessous, à remettre en mairie ou à envoyer à mairie.cheverny@orange.fr au plus tard le **20 février 2016**.

Qu'advient-il du PLU de Cheverny ?

Notre volonté est de poursuivre et terminer ce PLU en lien avec les services d'Agglopolys.

Comment cela va-t-il se passer ?

La commission PLU communale pourra reprendre ses travaux une fois la décision prise par Agglopolys. La procédure reprendra alors son cours normal.

Et le PLUI ?

Le PLUI est un document d'urbanisme établi par la communauté de communes.

Parallèlement à cette procédure communale de PLU, Agglopolys engagera le PLU intercommunal (PLUI) qui durera environ 4 ans.

Pour cela des unités géographiques ont été constituées pour lesquelles des référents ont été désignés. Dans ce contexte, les maires des communes concernées se sont concertés et François Croissandeau et Michel Darnis ont été mandatés par les maires de l'unité géographique Cour-Cheverny, Cheverny, Chailles, Les Montils (avec Cellettes, Cormeray, Chitenay, Sambin, Seur...) pour les représenter.

Ce comité de pilotage travaillera en lien avec les communes qui ont choisi leur représentant communal. Pour Cheverny, Mme le Maire, Philippe Tessier, adjoint à l'urbanisme et Jean-Claude Chadenas, adjoint membre de la commission communale PLU ont été désignés par le Conseil Municipal.

A l'issue de cette procédure, le PLU sera intégré dans le PLUI. Ainsi, cela traduit d'abord que la commune souhaite mener à terme ce qu'elle a engagé depuis plusieurs années, à savoir l'élaboration définitive de son PLU pour ensuite l'intégrer dans le dispositif Intercommunal PLUI.

Les deux démarches ne sont pas contradictoires, elles sont complémentaires et s'inscrivent dans une dynamique globale pour harmoniser le développement de la commune.

Etat civil

Naissance :

ROBERT Léo	21 Octobre
BOUCHER Mélissa	24 Novembre

Décès :

BACH François	30 Octobre
MERCIER Madeleine épouse COYER	24 décembre

Monsieur, Madame, Mademoiselle :

Adresse :

Nombre d'adultes : Nombre d'enfants :

Date d'arrivée à Cheverny* :

* depuis le 1^{er} janvier 2014

Compte rendu du conseil municipal du lundi 2 novembre 2015

DGF 2016 (Dotation Globale de Fonctionnement) : prise en compte du linéaire de l'Allée du Geai dans la longueur de voirie classée dans le domaine public communal. Le 26 novembre 2013, cette allée a été récupérée dans le domaine public. Il convient d'intégrer cette voie d'une longueur de 140 m dans la voirie communale. Ces 140 m de voirie communale seront pris en compte pour le calcul de la DGF. L'ensemble du Conseil valide cette décision.

FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) : décision modificative budgétaire. La provision prévue au budget était de 1 000 €, la dépense est de 1 107 €. L'ensemble du Conseil valide cette décision modificative pour la somme de 107 €.

Agglopolys : convention groupement de commandes pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage sur les aménagements d'espaces et des équipements publics. Ce service étudiera les projets et accompagnera les communes de moins de 3 000 habitants dans leurs démarches. Le conseil valide l'adhésion à ce groupement.

PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) – Unité géographique Cheverny/Cour-Cheverny : désignation d'élus communaux pour l'élaboration du PLUI. Une commission par commune de l'unité géographique doit être mise en place composée de 3 personnes. Pour Cheverny, elle sera représentée par Madame le Maire, Lionella Gallard, l'adjoint à l'urbanisme, Philippe Tessier, et le 2e adjoint, Jean-Claude Chadenas.

Dotation de Solidarité Communautaire : la baisse de la dotation est estimée à 3 457 € en 2015.

Travaux de voirie routes de Cellettes et de Villavrain : la Société Colas admet une légère diminution des accotements suite aux travaux réalisés. Claude Hascoet les contactera afin de trouver une solution technique à ce problème, qui pourrait être la pose d'une bande en béton.

Compte rendu du conseil municipal du lundi 7 décembre 2015

AGGLOPOLYS – PLUI (Plan Local Urbanisme Intercommunal) : Délégation du Conseil Municipal au Maire du Droit de Prémption Urbain : une délibération, datant de 1995, stipule que le Maire a le droit de préemption urbain. Suite au transfert de compétence urbanisme à Agglopolys cette dernière a décidé de retransférer ce droit aux communes. Le Conseil Municipal vote pour la délégation du DPU au Maire.

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : avis sur le dossier arrêt de projet : l'avis du Conseil Municipal est favorable.

Cimetière : demande de subvention DETR (Dotation Equipement Territoires Ruraux) : les travaux concernant la réfection des chapelles et du mur d'enceinte, le jardin du souvenir, la réparation de la grille, dont le montant total s'élève à 56 445,84 € TTC, sont éligibles à la subvention. L'ensemble du Conseil Municipal approuve la constitution du dossier et demande de subvention par Madame le Maire.

Orange (France Télécom) : redevance d'occupation du domaine public : la redevance est de 40,25 € le km en souterrain, de 53,66 € le km en aérien et de 26,83 € pour la cabine téléphonique. Le montant total de cette redevance est de 1 927,80 €.

Convention de mutualisation de moyens matériels entre les communes de Cheverny et Cour-Cheverny : fixation des tarifs de prêts : les communes de Cour Cheverny et de Cheverny, communes mitoyennes disposent d'un parc de matériels destinés à l'entretien de leur commune respective. Elles sont toutefois souvent confrontées à des besoins précis et ponctuels en matériel dont elles ne disposent pas. Afin d'éviter des acquisitions ou des locations de ces matériels auprès d'établissements spécialisés, elles ont convenu de conclure entre elles une convention-cadre de mise à disposition entre elles de leur matériel. Les deux communes se sont donc rapprochées afin de définir les modalités de mise à disposition de ces matériels. Des études de prix ont été menées concernant la location de matériels auprès d'entreprises spécialisées. Le montant fixé dans cette convention entre les deux communes a été fixé à 50 % des prix pratiqués à minima. Une fiche descriptive sera remplie le jour de l'emprunt ainsi qu'un état des lieux du matériel. L'ensemble du Conseil Municipal valide cette convention.

Ecole Publique : aide financière voyage scolaire d'une semaine en Auvergne à OLLOIX en mars 2016 : le Conseil Municipal vote pour la prise en charge de la sortie à hauteur de 40 %.

Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques : adhésion : cette adhésion est conseillée pour les communes touristiques et stations de tourisme. Le Conseil Municipal valide cette adhésion.

Conseil des Sages : proposition de réalisation d'une brochure portant sur l'histoire de Cheverny.

Les membres du Conseil des Sages souhaitent la participation financière de la commune aux frais d'impression de la brochure. Le conseil municipal valide cette demande.

Participation financière au RAM : 7 assistantes maternelles de Cheverny en font partie. Le montant de la participation est de 538,45 € pour l'année 2014.

Demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle liée à la sécheresse (Juillet/Août 2015) : 8 dossiers ont été à ce jour déposés en mairie et seront transmis à la Préfecture début janvier 2016 (rappel date buttoir du dépôt en mairie la 15 décembre).

Compte rendus des Conseils municipaux

Compte rendu du conseil municipal du lundi 7 décembre 2015 (suite)

Document Unique - document d'évaluation des risques professionnels au travail : Présentation du plan d'action de prévention des mesures de sécurité (planification et coût). Il s'agit d'un état des lieux de chaque poste technique et/ou administratif (mise aux normes, formations, évaluation des risques professionnels), établi par une personne du Centre de Gestion. Un comité de pilotage est constitué de Madame le Maire, de la secrétaire de mairie Madame Patricia GAUDRON et de Jean-Claude CHADENAS, responsable du personnel communal. L'achat de matériels, tenues vestimentaires et autres équipements est évalué à 1 250 €. L'adaptation aux nouvelles mesures progressera sur plusieurs années. Des formations telles que le Caces, l'habilitation électrique et les gestes et postures sont également prévues. Ce document est à transmettre au CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Renouvellement du contrat avec SEGILOG (prestataire logiciels gestion) : La convention arrivant à expiration, il convient de procéder à son renouvellement. La nouvelle convention s'étendra sur 3 ans.
L'ensemble du Conseil Municipal vote pour le renouvellement du contrat.

Déplacement des arrêts du car scolaire pour le Collège de Contres : Le dépôt et la récupération des enfants est dangereuse sur les voies à 90 km/h. L'arrêt des « Ruaux » sera transféré sur la route communale et celui de la route de Contres/Blois vers Villavrain. Ultérieurement, l'arrêt sur la route de Cheverny/Contres sera déplacé (projet en cours d'évaluation par le Conseil Départemental).

Participation financière de 5 € par enfant de Cheverny pour la Maison des jeunes de Cour-Cheverny : pour l'année 2014-2015, 7 enfants y étaient présents ; pour 2015-2016, ils sont 8.

Signalétique des chambres d'hôtes : réalisée à la sortie du bourg.

Décorations de Noël : remerciements de Madame le Maire à l'intention des donateurs.

Organisation de la distribution colis aux personnes âgées de plus de 70 ans ne participant pas au repas :
Les listes, par quartier, ont été réparties par équipes de 2 ou 3 conseillers municipaux.

Compte rendu du conseil municipal du lundi 4 janvier 2016

Demande de subvention DSR (Dotation Solidarité Rurale) – travaux de voirie sur VC 11 « Villavrain » et VC 30 « Cellettes » : demandée initialement pour le cimetière, elle sera réaffectée aux travaux de voirie.
L'ensemble du Conseil est d'accord pour une réorientation des subventions.

Agglopolys : assainissement collectif et non collectif – approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics : l'ensemble du Conseil approuve le rapport.

Agglopolys : avis du conseil municipal sur le projet de schéma de mutualisation : l'ensemble du Conseil approuve ce projet.

Point propreté enterré Ruelle de l'Eglise : les services d'Agglopolys se sont déplacés pour définir un site en accord avec la commune. Ils ont besoin d'une surface de 18 m² (6 m x 3 m). Il sera mis en place courant janvier sur le terrain récemment acheté par la commune, place de l'église en bordure de l'allée du parking. Son coût de 35 000 € sera pris en charge par Agglopolys.

SIDELC : sécurisation Poste « La Pierre Percée » : un câble téléphonique doit être enterré en même temps qu'un câble électrique. Le passage de l'électricité est pris en charge par le SIDELC mais le téléphone, en dehors de certains matériels pris en charge par France Télécom, est à la charge de la commune pour un montant à 13 200 €. Claude Hascoët, délégué de la commune au SIDELC, a fait constater aux personnes compétentes qu'il était possible de faire la tranchée sur une partie de l'accotement et que la réfection de la voirie n'était pas à faire d'où une économie substantielle. Une étude sera faite, pour un montant de 600 €. L'ensemble du Conseil valide cette décision.

Personnel communal : autorisations absences liées aux évènements familiaux : l'article 59 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit la possibilité d'accorder des autorisations d'absence, en dehors des congés annuels mais il n'existe aucun décret d'application. Les communes peuvent appliquer leur propre règlement. Madame le Maire a établi une comparaison entre différentes collectivités locales. Elle a établi un règlement suivant différentes situations. Il sera accordé un jour supplémentaire pour un déplacement au-delà de 500 km. L'ensemble du Conseil valide cette grille (cf compte rendu sur le site internet).

Lycée Boissay demande de subvention : il s'agit d'une demande pour financer des travaux du lycée dans lequel un enfant de Cheverny est scolarisé. 13 membres du Conseil votent contre l'attribution, 2 s'abstiennent.

Arrêt de bus scolaire Croix de l'Ormeau : Le viticulteur riverain de l'arrêt a labouré son terrain et l'espace réservé aux enfants est considérablement réduit, ce qui rend le site très dangereux. Les parents ont fait un courrier au Conseil Départemental qui a répondu que l'arrêt a été déplacé sur la route du Lavoir (communale) car il ne doit pas se trouver sur une route départementale. Nadège ZEPPA contactera les parents afin de rencontrer le représentant du Conseil Départemental.

Recensement du 1^{er} janvier 2016 : la commune compte 1023 habitants, soit 22 habitants de plus qu'au 1^{er} janvier 2015.

Agenda 2016 : 2 événements supplémentaires auront lieu cette année : concerts de trompes, dans le bourg et dans le parc du château le 1^{er} mai et une soirée musique classique/jazz le 27 août.

Origine du blason de Cheverny



L'idée de créer un blason pour la commune est évoquée pour la 1^{ère} fois lors d'un conseil municipal du 22 février 1991.

Par délibération du 12 octobre 1991 le conseil municipal avec l'accord de M. de Sigalas valide l'esquisse présentée par M. Fernon, spécialiste de l'Héraldique et décide de faire exécuter le blason de la commune comme ci-dessous :

Écartelé d'azur et de sable, à l'écusson d'or chargé d'une croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules, brochant en cœur et soutenu d'un massacre de cerf d'argent également brochant ». L'exécution du blason, selon la définition ci-dessus respecte les règles qui, dans toute l'Europe et depuis l'origine, président à la création des blasons. Ces règles concernent la représentation graphique de l'identité d'une ville ou d'une province. Les éléments du blason de la commune sont représentatifs de son histoire : Les armes de la famille Hurault de Vibraye, propriétaire du château, le massacre de cerf, symbole de la vénerie ainsi que le vignoble, avec le cépage « Romorantin » évoqué par l'écartelé d'azur et de sable - couleurs de cette ville.

Fernand Piaroux

Passage de la TNT à la HD



Le 5 avril 2016, la télévision terrestre (TNT) passe à la haute définition (HD).

Pour être prêt le 5 avril 2016 :

1. Vérifier son équipement de réception TV
2. S'il n'est pas compatible TNT HD, s'équiper avant le 5 avril
3. Le jour J, effectuer une recherche et mémorisation des chaînes

Renseignez-vous auprès de votre installateur.

Avis aux propriétaires fonciers

Un géomètre du Cadastre sera de passage sur la commune les 10 et 11 février prochain pour procéder à la mise à jour annuelle du plan cadastral.

Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil des Jeunes a récemment organisé en collaboration avec le Conseil des Sages, un atelier de décorations de Noël afin d'embellir le bourg pour les fêtes de fin d'année.

Au programme : fabrication d'un bonhomme de neige en gobelets, d'une tête de renne en carton et de nombreuses décorations pour les sapins disposés dans l'avenue du Château.

Merci aux dons de décorations des habitants de la commune.



En direct de la mairie

Opération Zéro Pesticide

En 2016 votre commune s'engage dans le projet Zéro pesticide.

Tous ensemble, nous devons faire les efforts nécessaires afin de préserver notre environnement et notre espace de vie.

Savez-vous que l'usage de pesticides représente un risque important pour notre santé à tous, ainsi que pour la richesse de notre biodiversité.

Les pesticides répandus se retrouvent par infiltration dans nos nappes phréatiques et peuvent ainsi contaminer notre eau de consommation.

Notre belle biodiversité est aussi impactée : à l'échelle Européenne, la population des oiseaux des zones agricoles a chuté de 30 à 40 % depuis les années 90, et la population des abeilles est terriblement touchée.

Notre commune met en place un programme citoyen visant à terme la suppression des pesticides sur notre territoire afin de retrouver une biodiversité indispensable à notre bien-être à tous.

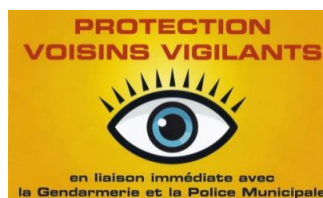
Nos agents seront formés à un entretien toujours aussi important de notre commune, mais sans danger et respectueux de l'environnement.

Avec vous à nos côtés, soyons acteurs de la préservation de notre environnement pour une vie meilleure sur notre commune, et changeons nos mentalités.

Il n'y a pas de mauvaise herbe, il n'y a qu'une nature et une biodiversité retrouvée pour notre santé.

N'hésitez pas à venir vous renseigner sur notre démarche en mairie et n'hésitez pas à essayer aussi dans votre jardin !!

Voisins vigilants : secteur Villavrain



Le dispositif voisins vigilants a été mis en place dans le secteur de Villavrain. Les référents sont Mme Sartiaux, M. Arnaud et M. Barbosa. Si vous souhaitez faire partie du réseau, contactez la mairie.

Conseil des Sages

Le conseil des sages souhaite fortement continuer à **créer du lien avec les Chevernoises et Chevernois**, il se propose de tenir une permanence pour vous aider gratuitement, en toute confidentialité, dans vos démarches administratives, rédaction de courrier etc. **Cette permanence sera assurée le deuxième mardi de chaque mois dans la salle annexe de la mairie de 15 h à 17 h.**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, un membre du conseil des sages peut se rendre à votre domicile pour vous aider dans vos démarches ou simplement pour venir passer un moment convivial avec vous. Vous pouvez contacter la mairie qui vous donnera leurs coordonnées.

Il souhaite également **réaliser un document historique des lieux pittoresques de la commune** avec l'aide des habitants plus que sages de Cheverny. N'hésitez pas à envoyer vos anecdotes par courrier à Conseil des sages, Mairie 41700 Cheverny.

Il souhaite renouveler les actions déjà réalisées avec le conseil des jeunes et en développer de nouvelles.

Le conseil des sages vous souhaite à toutes et tous une belle année et une bonne santé.

Le Pays des Châteaux, c'est quoi ?

Créé en 1997, le Syndicat Mixte du Pays des Châteaux réunit la Communauté d'Agglomération de Blois (48 communes) et la Communauté de communes du Grand Chambord (17 communes).

Il sert à quoi ?

Le Pays des Châteaux est la structure d'échanges et de partenariat entre ces différentes Communautés. Grâce à son projet de territoire, il structure le développement local et favorise l'émergence des projets locaux, qu'ils soient publics, privés ou associatifs. Il établit une programmation des projets qui figurent dans le Contrat régional du Blaisois - Pays des Châteaux conclu avec la Région Centre, pour fixer les modalités du partenariat financier entre la Région, les Communautés et les porteurs de projets privés.

En direct du Pays



Pour cela, il assure le lien avec les services de l'Etat, de la Région Centre – Val de Loire, du Département de Loir-et-Cher et des différents organismes consulaires.

Le Pays des Châteaux assume par ailleurs la compétence accueil, promotion et commercialisation touristique dans le cadre de sa convention avec l'Office de Tourisme Intercommunal Blois I Chambord.

Il conduit aussi diverses missions prospectives et de conseils dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'environnement, de l'agriculture ou encore des services à la population.

A vos agendas

« Mille lectures d'hiver »

Dimanche 31 janvier à 17 h 30 salle des séniors

La comédienne Chloé Bourgois viendra lire "Trois semaines en ce jardin" de Juan Goytisolo, roman inspiré de la vie du poète Federico Garcia Lorca. A l'issue de la lecture un verre de l'amitié sera offert par la commune de Cheverny.

Entrée libre

Club des Séniors

Activités informatiques les lundis de 16 h 15 à 17 h 30

Jeux divers les mercredis de 14 h 30 à 18 h

Toutes les activités ont lieu salle des Seniors et sont suivies d'une collation

Contact président : 02 54 79 90 33

Animation sauve-chiro

Samedi 27 février de 9 h 30 à 12 h

Animation gratuite tout public organisée par le CDPNE.

Venez construire pour votre jardin un gîte à chauve-souris ! Pour des raisons de sécurité les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

Inscription en mairie.



Rallye automobile Tintin

Samedi 23 avril



« Il était une voix »

Concert annuel samedi 27 février salle des fêtes de Cour-Cheverny à 20 h 30. Entrée 15 euros - 10 euros pour les enfants de moins de 12 ans

Thé dansant dimanche 28 février salle des fêtes de Cour-Cheverny à 15 h animé par une jeune accordéoniste : Elsa Gourdy et ses musiciens. Entrée : 12 euros avec une pâtisserie

La Lyre

Samedi 12 mars : Bal choucroute à salle des fêtes de Cour-Cheverny, avec l'orchestre « Nuit de Folie »

Tarifs : 28 euros et 12 euros pour les enfants de moins de 12 ans.

Réservations chez Ghislaine au 02 54 79 29 51 ou Institut Pastel au 02 54 79 90 65

Samedi 26 mars : Audition des élèves de l'école de musique, salle des associations de Cheverny.

Marathon et 10km

Reconnaissance du parcours du marathon, départ parking P2, **dimanche 7 février à 9h30**. Organisé par l'association « Courir à St Gervais » et « Larivière Organisation ».

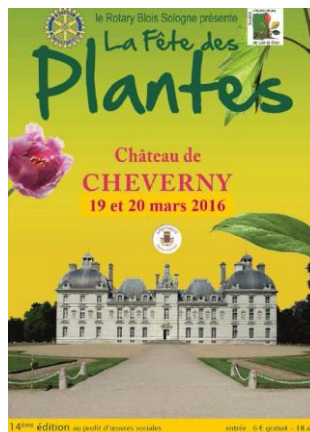
Samedi 2 et dimanche 3 avril

Les organisateurs sont à la recherche de bénévoles Contactez Josette Lange au 02.54.43.82.71 ou 06.61.55.97.81, par email :

josette.lange@orange.fr

Fête des plantes

Samedi 19 et dimanche 20 mars



Marché de Cour-Cheverny

Rendez-vous le vendredi matin
de 8 h à 13 h, sur la place de l'église.